

Déclaration intersyndicale du 22 juin 2007

Le CNESER estime que le projet de loi « portant organisation de la nouvelle université » est inacceptable en l'état.

Le CNESER plénier, réuni le 22 juin pour délibérer sur le projet de loi « portant organisation de la nouvelle université », tient à protester vigoureusement contre le calendrier de discussion de la réforme. Imposé au pas de charge avec un passage en juillet, le calendrier a encore été accéléré avec la convocation du CNESER plénier avec moins d'une semaine de délai. En l'absence de texte, les concertations n'ont été qu'une mascarade permettant au gouvernement d'esquiver un vrai débat. Ces modalités, inacceptables et inédites témoignent d'un mépris du dialogue social, de la communauté universitaire et des organisations syndicales.

Sur le fond, le projet de loi est à l'opposé des attentes de la communauté universitaire et des propositions et inquiétudes exprimées dans les « concertations ». Alors que le CNESER avait rappelé le 4 juin par une motion que la loi ne devait pas remettre en cause la démocratie universitaire, le statut des personnels et les termes de la loi de 84 concernant la sélection, le projet de loi contredisent ces principes.

Alors que l'ensemble de la communauté universitaire refuse une université à plusieurs vitesses, la loi instaure une autonomie optionnelle qui conduira à des universités aux compétences à géométrie variable et institutionnalisera un enseignement supérieur à deux vitesses. Cette inquiétude est renforcée par certaines déclarations expliquant que les universités qui opteraient pour le nouveau statut d'autonomie seraient dotées de moyens supplémentaires.

L'avenir des universités et de l'enseignement supérieur français vaut mieux qu'une loi bâclée en un mois. Alors que l'ensemble des acteurs souhaitent engager des discussions pour renforcer les missions et améliorer la situation des universités, le gouvernement, en passant outre l'avis de la communauté universitaire s'engage dans la continuité du gouvernement précédent. La construction de réponses aux besoins de la société et aux exigences portées par la communauté universitaire nécessite l'abandon de ce texte et l'élaboration d'un tout autre texte, élaboré selon une tout autre méthode.

COMPTE RENDU DU CNESER

Après le départ des trois caméras qui ont filmé les mêmes choses et le discours de Valérie PECRESSE notre Ministre, l'UNEF a lu la motion élaborée laborieusement la veille par l'Intersyndicale. Celle-ci ne casse pas trois pattes à un canard, mais l'unité syndicale est primordiale, dans ce cas, l'important étant la demande d'abandon du texte. Vote de cette motion à une très grande majorité votée à :

| | |
|----|---|
| 33 | pour |
| 15 | contre (CDFI – CPU – QSF – MEDEF – UFI) |
| 5 | abstentions (CFDT – CE) |
| 1 | refus de vote (CGC) |

(cf la déclaration ci-jointe).

La délégation SNESUP FSU sort appliquant sa décision de boycott.

Quasiment toutes les organisations présentes ont prononcé un discours liminaire.

Nous étant exprimés lors d'un groupe de « concertation Pecresse », en claquant la porte, la FERC-Sup CGT n'a pas fait de déclaration. Vint alors l'examen du texte de loi. Celui-ci n'a pas changé depuis le mardi 19 juin trois réunions de « concertation Pecresse » se sont tenues entre temps, plus une synthèse → Rien !

Cela confirme le bien fondé d'avoir dit dès le départ que le texte était écrit d'avance.

Toutes les organisations ont proposé des amendements sauf la FERC-Sup CGT et la CGT considérant que ce texte n'est pas amendable. En dehors de quelques brouilles aucun n'a été retenu.

En fin de soirée le CNESER vote contre celui-ci : 19 contre – 12 pour – 2 abstentions